



**DECISION PORTANT NOMINATION DU JURY DE VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE (VAE) POUR LES  
MASTERE SPECIALISE MANAGER EN SANTE ET MASTER 2 MENTION SANTE PUBLIQUE PARCOURS ANALYSE ET  
MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SANTE**

**LA DIRECTRICE DE L'ÉCOLE DES HAUTES ETUDES EN SANTE PUBLIQUE**

Vu la loi n°2016-1088 du 8 août 2016 relative au travail, à la modernisation du dialogue social et à la sécurisation des parcours professionnels, et notamment son article 78 ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel (1), et notamment son article 9 ;

Vu la loi n° 2022-1598 du 21 décembre 2022 portant mesures d'urgence relatives au fonctionnement du marché du travail en vue du plein emploi (1), et notamment son article 10 ;

Vu le Code de l'éducation, et notamment ses articles L.335-5, R.335-6, R.613-32 à 36 ;

Vu le Code du sport, et notamment son article L.221-2 ;

Vu le Code du travail, et notamment ses articles L.6111-1, L.6411-1, L.6412-1-1et L.6412-3 ;

Vu le décret n°2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;

Considérant qu'il y a lieu de constituer le jury pour la validation des acquis de l'expérience pour le mastère spécialisé manager en santé et le master 2 mention santé publique parcours analyse et management des organisations de santé ;

**DÉCIDE**

**Article 1**

Le jury est composé comme suit :

Au titre des membres permanents, personnes qualifiées, quel que soit le diplôme visé par les candidats-es à une VAE :

- **Monsieur Michel LOUAZEL, Directeur des études, Professeur et Président du jury**, en qualité de représentant de la Direction des études et responsable pédagogique du mastère spécialisé manager en santé ;
- **Monsieur Rémy BATAILLON, Directeur du développement et de la formation continue**, en qualité de représentant de la Direction du développement et de la formation continue ;

Au titre des membres associés en lien avec le diplôme visé par les candidats-es :

- **Monsieur Carl ALLEMAND, Enseignant - Expert**, en qualité d'enseignant et responsable pédagogique du master 2 analyse et management des organisations de santé ;
- **Madame Gaëlle CHESNAIS, Enseignante-expert**, en qualité d'enseignant des diplômes demandés par les candidats-es ;
- **Madame Aline DEGUET, Chargée de mission performance et contrôle de gestion, ARS Bretagne**, en qualité de personne qualifiée dans le cadre d'emplois correspondant au diplôme ;

## **Article 2**

La session de jury de validation des acquis de l'expérience (VAE) pour le Mastère spécialisé manager en santé et le Master 2 mention Santé publique parcours analyse et management des organisations de santé, se tiendra le mercredi 12 juillet 2023, à l'EHESP - Rennes. L'entretien avec les candidats-es se déroulera à partir de 14h30.

La décision du jury sera ensuite notifiée par courrier de la Directrice de l'EHESP.

## **Article 3**

Le Directeur des études et la Secrétaire Générale sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente décision.

Fait à Rennes, le 21 juin 2023

La Directrice de l'École des hautes études  
en santé publique

Isabelle RICHARD